



# RÉSIDENCES SECONDAIRES 2014

## Appel à candidatures

Parc Saint Léger  
Avenue Conti | F | 58320 Pougues - les - Eaux  
t + 33 | 03 86 90 96 60  
contact@parcsaintleger.fr | www.parsaintleger.fr

# LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le Parc Saint Léger propose depuis 2007 deux *Résidences Secondaires* par an, résidences d'artiste de trois mois dédiées à la jeune création.

Avec ces *Résidences Secondaires*, le Parc Saint Léger souhaite repérer, soutenir, produire et diffuser les pratiques émergentes françaises et européennes. En s'engageant dans la production mais également en favorisant un accès aux réseaux nationaux et internationaux, le centre d'art entend mettre à disposition des artistes des moyens techniques et humains opérants, et demeurer attentif à la singularité de leurs démarches.

La vocation affichée est bien de proposer aux artistes une étape significative dans leur pratique artistique. Implanté dans une ancienne station thermale, au cœur d'un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger a développé depuis 1998 un important programme d'expositions et a renforcé son action auprès des artistes par les résidences, la production d'œuvres et la mise en place d'une programmation Hors les murs sur le territoire départemental. Suivant leur sensibilité et leurs désirs, les artistes pourront être amenés à développer un projet artistique Hors les murs, en collaboration avec la chargée de programmation. Sans être obligatoire, un texte précisant le projet de recherche lors de la résidence et/ou un projet de relation au territoire serait bienvenu.

---

## ●●● LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Mise à disposition d'un **appartement privatif** et d'un **atelier** (à partager) sur le site même du centre d'art ;
- **Bourse de résidence de 3 000€** comprenant défraiements et production. Les collectifs peuvent candidater, la bourse sera également de 3000€ ;
- Il est fortement conseillé aux artistes de posséder un permis de conduire, et pour les artistes étrangers d'avoir des rudiments de français.

## ●●● SÉLECTION DES CANDIDATURES

Pour candidater, vous devez fournir :

- Un dossier papier ou CD, comportant des visuels d'œuvres et /ou d'expositions et un DVD pour les travaux vidéos ;
- Un texte présentant le travail (1 page maximum) ;
- Une note d'intention concernant le temps de la résidence (1 page maximum) ;
- Un CV.

## ●●● INFORMATIONS PRATIQUES

- les dossiers peuvent être envoyés par mail ou par courrier.
- La date limite de réception des dossiers est fixée au **7 juin 2013 inclus** (cachet de la poste faisant foi)
- Les périodes de résidences concernées sont de **mars à mai 2014** et de **septembre à novembre 2014**. Merci de préciser vos préférences.

Merci de joindre une enveloppe affranchie si vous souhaitez que votre dossier vous soit renvoyé après le jury de sélection.

**Les résultats seront adressés par mail dans la semaine du 8 au 12 juillet 2013.**



